

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 9 novembre 2020 à 19h41 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et prend une minute de silence pour les anciens combattants ainsi que pour soutenir les proches des victimes et la population de la Ville de Québec suite aux événements de la semaine dernière et déclare celle-ci ouverte.

20-11-326

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

5. Réception d'une confirmation d'aide financière dans le cadre du projet de révision des règlements d'urbanisme;
6. Réception de la confirmation de l'aide financière liée à la COVID-19;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

7. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 2020;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2020;
9. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 octobre 2020 et des états comparatifs au 30 septembre 2020;
10. Dépôt du rapport du maire;
11. Publication du rapport du maire;
12. Nomination du maire suppléant;
13. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021;
14. Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
15. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie : prise de position du conseil;
16. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec;
17. Surveillance de chemins pendant la période hivernale : autorisation de signature pour une entente intervenue avec le syndicat;
18. Technicien(ne) en bâtiment régulier à temps complet : processus d'embauche;
19. Achat d'un module de permis en ligne : autorisation de dépense;
20. Achat d'un module informatique relié à la greffe : autorisation de dépense;
21. Évaluation de divers bâtiments municipaux: octroi d'un mandat de services professionnels;
22. Comité citoyen des animaux : nomination des membres et lancement des travaux;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

23. 119, rue Principale Ouest : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
24. 1608, chemin Sacré-Cœur Ouest : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
25. Dossier Ghislain Poulin (lot 5 448 571 du cadastre du Québec) : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
26. Comité consultatif en environnement (CCE) et Comité consultatif sur l'urbanisme (CCU) : nomination de nouveaux membres;

#### Développement socio-économique

Travaux publics et voirie

27. Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale 2020-21;
28. Travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.E.-Fortin : recommandation de paiement no 1;
29. Besoin d'équipement roulant : achat d'un chargeur sur roue;

Sécurité publique

Loisirs, culture et vie communautaire

30. Projet de réaménagement des patinoires extérieures : autorisation de paiement numéro 2;
31. Projet de réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie : autorisation de dépense et octroi de mandat;
32. Décorations de Noël par les Comités d'embellissement : octroi d'une aide financière;
33. Message de Noël : autorisation de dépense;

Affaires diverses

37. Période de questions;
38. Informations générales;
39. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à la modification de l'ordre du jour,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-327

**TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 novembre 2020;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**ATTENDU** que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

*Correspondances*

#### **RÉCEPTION D'UNE CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une correspondance confirmant l'obtention d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 35 600 \$ dans le cadre de sa démarche d'intégration de pratiques durables de l'aménagement du territoire d'Adstock présenté à la Fédération canadienne des municipalités.

#### **RÉCEPTION DE LA CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA COVID-19**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'Adstock recevra une aide de 171 877 \$ dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.

20-11-328

#### *Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines* **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois d'octobre 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-329

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 151 761.47 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE 2020 ET DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En conformité à la loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, séance tenante, les états financiers non vérifiés au 31 octobre 2020 et les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020. Transmis préalablement par voie électronique, tous les membres confirment avoir reçu ces documents.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers et aux états comparatifs. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale pour obtenir les explications.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Malgré l'abolition dans le Code municipal de l'obligation du maire de faire rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant l'adoption du budget, Monsieur le Maire désire préserver la pratique qui est aussi encadrée dans le document Structure et fonctionnement de la Municipalité adopté par la résolution numéro 19-02-023.

Dans son discours, celui-ci présente ainsi la situation financière de la Municipalité en abordant les états financiers de l'année 2019, les indications préliminaires du présent exercice, le bilan de l'année et les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus et la reddition des comptes relativement aux indicateurs de gestion.

Le premier magistrat informe l'audience que sera mis en ligne sur le site internet, la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont les contrats ont été conclus après le dernier discours du maire ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

20-11-330

### **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-331

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** que la pratique veut que les membres du conseil désignent le maire suppléant à chaque mois de novembre;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de renouveler le mandat de monsieur Michel Rhéaume à titre de maire suppléant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-332

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier ci-dessous :

Janvier	11	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	8	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	8	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	12	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	10	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Juin	7	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	12	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Août	16	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre	13	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	4	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	15	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	13	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne et messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy, Nelson Turgeon et Sylvain Jacques ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

20-11-333

### **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE : PRISE DE POSITION DU CONSEIL**

**ATTENDU** que l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**ATTENDU** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**ATTENDU** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**ATTENDU** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**ATTENDU** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**ATTENDU** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**ATTENDU** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**ATTENDU** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est contraire au principe de faire des municipalités des gouvernements de proximité;
- que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;
- que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, à la députée de notre circonscription, Mme Isabelle Lecours, et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-334

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité se dit satisfaite des services reçus de l'UMQ;

**ATTENDU** l'implication du maire aux différentes instances au sein de l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1 510.98 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-335

**SURVEILLANCE DE CHEMINS PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT**

**ATTENDU** le nombre de kilomètres à entretenir et l'étendue du territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** l'intérêt porté par la Municipalité à préserver une qualité de vie au sein de son équipe des travaux publics;

**ATTENDU** la modification apportée à la surveillance des chemins durant la période hivernale;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2902;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser monsieur le maire à ratifier l'entente intervenue avec le Syndicat relativement à la surveillance de chemins pendant la période hivernale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-336

**TECHNICIEN(NE) EN BÂTIMENT RÉGULIER À TEMPS COMPLET : PROCESSUS D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité en matière d'analyse et d'émission des permis;

**ATTENDU** que madame Annie Beaudoin agit à titre de technicienne en bâtiment de manière temporaire;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite rendre son poste régulier à temps complet;

**ATTENDU** les dispositions de la convention collective en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de procéder à l'affichage d'un poste de technicien en bâtiment régulier à temps complet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-337

**ACHAT D'UN MODULE DE PERMIS EN LIGNE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que depuis trois ans, le nombre de permis est constamment en croissance et le Service de l'urbanisme et de l'environnement est de plus en plus sollicité;

**ATTENDU** que le conseil souhaite diminuer les délais et faciliter le traitement de certains types de permis;

**ATTENDU** que le conseil souhaite améliorer le service à la clientèle auprès de ses citoyens;

**ATTENDU** l'offre de services de PG Solutions pour le module Permis en ligne datée du 13 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat du module Permis en ligne de PG Solutions au montant de 4 810 \$, taxes en sus;
- d'autoriser l'achat de la plateforme de paiement ACCEO Transphere au montant de 1 598 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense au montant d'aide reçu dans le cadre de la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-338

**ACHAT D'UN MODULE INFORMATIQUE RELIÉE À LA GREFFE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la possibilité d'optimiser les manipulations reliées à la gestion de la greffe;

**ATTENDU** qu'il est possible de bénéficier d'une aide financière reliée à la COVID pour informatiser et automatiser certaines opérations administratives;

**ATTENDU** l'offre de services d'ICO Technologies pour son module Conseil sans papier datée du 29 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat du module Conseil sans papier d'ICO Technologies au montant de 11 526.80, taxes en sus;
- d'affecter la dépense au montant d'aide reçu dans le cadre de la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20h23, le conseiller Michel Rhéaume se retire de la table des délibérations et quitte l'enceinte.

20-11-339

**ÉVALUATION DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que l'évaluation des divers bâtiments municipaux n'a pas été effectuée depuis plus de cinq ans;

**ATTENDU** que la couverture d'assurance doit refléter la valeur actuelle desdits bâtiments;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Évalu-Tech inc. datée du 27 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Évalu-Tech inc. au montant de 3 000 \$, taxes en sus, pour l'évaluation de 6 bâtiments municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20h25, le conseiller Michel Rhéaume revient à la table des délibérations.

20-11-340

**COMITÉ CITOYEN DES ANIMAUX : NOMINATION DES MEMBRES ET LANCEMENT DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que le gouvernement a transféré une responsabilité aux municipalités en matière de protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

**ATTENDU** les obligations légales de la Municipalité à cet égard;

**ATTENDU** l'appel d'offres de candidatures lancé au cours des derniers mois dans la création d'un comité citoyen;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal à concilier les valeurs de liberté et de sécurité que chérissent les citoyens de la Municipalité;

**ATTENDU** l'importance de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- de nommer mesdames Jennifer Gagné, Mireille Lessard, Mélanie Shink et Marie-Josée Turgeon ainsi que monsieur Alexandre Lessard à titre de membre du comité;
- de mandater les membres du conseil monsieur Jean Roy et madame Nicole Champagne ainsi que le Service de l'urbanisme et le Comité citoyen afin qu'ils animent et président les discussions du comité pour que des recommandations soient faites au conseil municipal d'ici la fin du printemps 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-11-341

**119, RUE PRINCIPALE OUEST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 119, rue Principale Ouest (lot numéro 5 449 283 du cadastre du Québec) pour régulariser l'empiètement du garage existant annexé à la résidence. Situé sur un terrain d'angle, le garage, construit en 1993 suite au permis numéro 42-93, est implanté à 4.03 mètres de la ligne latérale gauche alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul avant de 6.1 mètres dans la zone mixte MD.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 119, rue Principale Ouest (lot numéro 5 449 283 du cadastre du Québec) et rendre réputée conforme une marge de recul avant de 4.03 mètres pour le garage attenant au bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-342

**1608, CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 1608, chemin Sacré-Cœur Ouest (lot numéro 5 134 983 du cadastre du Québec) pour régulariser l'empiètement du garage existant situé en cour arrière. Le garage, construit en 2019 suite au permis numéro 2019-294, est implanté à 1.79 mètre de la ligne latérale gauche alors que le règlement de zonage prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone agricole dynamique AD.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la demande de dérogation mineure du propriétaire du 1608, chemin Sacré-Cœur Ouest (lot numéro 5 134 983 du cadastre du Québec) et de rendre réputée conforme une marge de recul latérale de 1.79 mètres pour un garage existant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-343

**DOSSIER GHISLAIN POULIN (LOT 5 448 571 DU CADASTRE DU QUÉBEC) :  
RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle le demandeur, propriétaire du lot 5 448 571, souhaite obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour un projet de gravière à des fins d'exploitation commerciale et d'utilisation personnelle d'une superficie de 9 696 mètres carrés;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la demande de Ghislain Poulin sur le lot 5 448 571 du cadastre du Québec ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-344

**COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE) ET COMITÉ CONSULTATIF SUR  
L'URBANISME (CCU) : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

**ATTENDU** les postes vacants au sein du Comité consultatif en environnement et du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** les candidatures reçues à la suite de l'appel public de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer, jusqu'à la fin du présent terme, monsieur Serge Grenier à titre de membre du Comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Adstock. Celui-ci représentera un des deux membres de la catégorie « agriculteurs et/ou forestiers »;
- de nommer, jusqu'à la fin du présent terme, madame Marie-Christine Nadeau à titre de membre du Comité consultatif sur l'urbanisme de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

*Travaux publics et voirie*

20-11-345

**ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA  
MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2020-21**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi, un officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

**ATTENDU** que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur accord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2020-2021, telle que soumise par madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-346

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG TURGEON ET SUR LE CHEMIN J.E.-FORTIN : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1**

**ATTENDU** que l'entreprise L4 Construction inc. a obtenu le contrat de remplacer des ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.-E.-Fortin;

**ATTENDU** le degré d'avancement des travaux réalisés au chantier;

**ATTENDU** la recommandation de paiement du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le paiement no 1 au montant de 123 759.70 \$, taxes en sus, à l'entreprise L4 Construction inc. pour les travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Turgeon et sur le chemin J.-E.-Fortin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-347

**BESOIN D'ÉQUIPEMENT ROULANT : ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUE**

**ATTENDU** l'analyse de besoin en équipements roulants de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que l'essai d'un chargeur sur roues, pour une période de six mois, a été concluant et cet équipement convient au besoin de la municipalité;

**ATTENDU** l'offre d'achat de la compagnie Toromont CAT;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- de faire l'achat d'un chargeur sur roues au montant de 86 488.70 \$, taxes en sus, et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec la compagnie Toromont CAT;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-11-348

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2**

**ATTENDU** que l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. réalise les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 5 novembre 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 148 718.25 \$, taxes en sus, présentée par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-349

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE SAINT-DANIEL ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE DÉPENSE ET OCTROI DE MANDAT**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat relativement à l'alimentation électrique du bâtiment de Sacré-Cœur-de-Marie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser un mandat au montant de 5 656.14 \$, taxes en sus, à l'entreprise Martin Houle inc. pour les travaux relativement au branchement électrique du bâtiment de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-350

**DÉCORATIONS DE NOËL PAR LES COMITÉS D'EMBELLISSEMENT : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la volonté exprimée par des citoyens de décorer et illuminer notre Municipalité dans le contexte de la pandémie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre à la disposition une aide financière aux comités d'embellissement afin de décorer les villages;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser une aide financière de 3 000 \$ aux comités d'embellissement et de l'affecter à l'aide financière reçue en lien avec la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-11-351

**MESSAGES DE NOËL : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la pandémie perturbera les activités reliées aux festivités de Noël;

**ATTENDU** l'intérêt de rejoindre les citoyens par la voie radiophonique à l'occasion de la période des fêtes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un forfait de 40 messages de 15 secondes à la station Plaisir 105.5 et de l'affecter à l'aide financière reçue en lien avec la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

### **INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

20-11-352

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de lever la séance à 20h42.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin